



AMF

au service des
présidents
d'intercommunalité

ADHÉSION // **2026**



L'AMF
est à vos

côtés

Pour chaque jour vous accompagner,
vous représenter, nous rassembler

Présidents d'intercommunalité, rejoindre l'AMF, c'est être acteur, aux côtés des maires, d'un réseau unique de plus de 34 000 adhérents et bénéficier d'informations, d'outils d'aide à la décision et d'expertise sur toutes les politiques publiques intercommunales.

Permettre aux présidents d'intercommunalité d'agir, avec les maires, en retrouvant le sens de la subsidiarité dans les relations avec l'État, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des intercommunalités et des communes son principal atout dans ses prises de position.



Vous **CONSEILLER**

L'AMF assure une fonction de conseil et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences des intercommunalités.

Plus de **100000**
conseils personnalisés
chaque année

Vous **INFORMER**

L'AMF met à votre disposition des outils d'information diversifiés et performants sur l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales et propose le partage d'expériences et d'initiatives locales.

7 supports d'information
au quotidien adaptés
à vos besoins

Une action concertée et complémentaire à l'échelle locale et nationale

Vous **REPRÉSENTER**

L'AMF, interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, partage les préoccupations et défend les positions des élus du bloc communal. L'Association porte auprès du Parlement et du gouvernement les propositions formulées par les élus dans le cadre des commissions, des groupes de travail ou des missions. Elle participe ainsi à l'élaboration des politiques publiques afin de toujours préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité.

L'AMF représente les présidents d'intercommunalité et les maires dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL. Dans de nombreuses instances, elle coordonne également la représentation des communes et des intercommunalités et défend leurs intérêts tant au niveau local qu'aux niveaux régional, national et européen.

Plus de **110** amendements
et **123** auditions parlementaires en 2025

À votre **SERVICE**,

Un maillage territorial de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Ce réseau assure l'interface entre les adhérents et l'AMF.

Les présidents d'AD sont les porte-parole des élus de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Chaque action de plaidoyer de l'AMF est assise sur l'expertise de ses spécialistes et fondée sur les retours d'expériences de ses adhérents partout en France hexagonale et ultramarine. Les présidents d'AD assurent également la transmission des positions, des informations juridiques et techniques et de tous les travaux portés par l'AMF. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

La proximité permet de délivrer des réponses ad hoc et faire connaître au plus vite les initiatives innovantes comme les difficultés à l'échelle nationale.

Vous **CONSEILLER**

UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN



Des experts à votre service

L'équipe du département Intercommunalité de l'AMF vous accompagne sur les sujets institutionnels, juridiques, financiers et fiscaux. Elle assure également une mission transversale d'appui et de coordination dans la déclinaison des différentes politiques portées par les intercommunalités.

L'ensemble des experts de l'AMF est également à votre disposition sur les problématiques d'aménagement et d'urbanisme, de développement économique, de mobilité/voirie, de transition écologique/environnement, d'habitat/logement, de sécurité, d'action sociale, éducative, sportive ou culturelle, etc.

Retrouvez sur notre site amf.asso.fr les notes d'information générale et thématique, l'analyse des réformes en cours, des FAQ...

Des outils de simulation et d'aide à la décision pensés pour vous

L'Association met également à votre service des outils conçus spécifiquement pour vos besoins, actualisés chaque année.

• Préparez le budget de votre intercommunalité

Cet outil, mis en ligne chaque année avant la fin du mois de mars, vous permet d'obtenir une estimation de la dotation de votre intercommunalité et de la dotation de compensation.

• Construisez votre pacte financier et fiscal

Cet outil vous permet de réaliser les estimations financières nécessaires à la conception d'un pacte financier et fiscal avec les communes membres.

• Simulez la composition de votre conseil communautaire

En cas de changement de périmètre au cours du mandat (répartition de droit commun et liste des accords locaux possibles, possibilité de modifier le périmètre des EPCI : ajout ou retrait de commune(s), fusion d'intercommunalité).



Accessibles sur www.amf.asso.fr

Près de **99%**
de satisfaction des élus
formés par l'AMF ou les AD

Plus de **60**
thématiques de formation
proposées en 2025

Se former



En complément de l'offre proposée localement par les associations départementales de maires, **l'AMF a développé une offre de formations nationale organisées de façon délocalisée** au sein de vos associations départementales.

Parmi les prochaines formations, de **nombreux sujets sont traités en matière de communication, de droit, d'environnement, de finances, de management et ressources humaines, de prévention, de risques, d'urbanisme et de vie locale.** Certaines sont proposées sur mesure.

L'AMF continuera de renforcer cette offre en proposant un parcours de formation dédié aux points essentiels du mandat, à destination des nouveaux élus. Par ailleurs, l'Association est mobilisée pour améliorer l'accès des élus à la formation que ce soit par le droit à la formation 1951 ou encore le DIF Élu.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr

L'AMF, PRÉSENTE AU QUOTIDIEN POUR Vous **INFORMER**



Bénéficiez d'outils
d'informations
adaptés pour vous

IntercoActu, le bimensuel dédié aux intercommunalités

Newsletter à destination des intercommunalités avec un entretien ou une thématique à la Une, une question technique d'actualité et des articles concis en lien avec les notes juridiques et les informations pratiques sur le site de l'AMF.

MaireInfo, le quotidien sur l'actualité des collectivités et des intercommunalités

Quotidien d'information des élus locaux, il propose 5 dépêches sur l'actualité des collectivités locales et des intercommunalités, traitées par des journalistes spécialisés. Plus de 64 000 abonnés en bénéficient tous les jours.

Maires de France, le mensuel

Magazine de référence, il propose aux élus intercommunaux un décryptage de l'actualité, des dossiers et des enquêtes de terrain, une rubrique « Interco et territoires » (retours d'expérience, fiches pratiques, brèves).

mairesdefrance.com, le site

pour accéder au fil continu d'actualités, à la newsletter Maire info, aux dossiers d'information, à la version numérique du mensuel et aux numéros précédents du magazine.

La lettre mensuelle Maires de France

Un condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

AMFInfo, l'hebdomadaire d'information

Diffusé chaque jeudi à plus de 45 000 abonnés, il vous informe sur les services, les actions et les positions de l'AMF.

→ Abonnements sur www.amf.asso.fr

Des publications pour vous accompagner

Expertise et proximité permettent à l'AMF d'être force de propositions, aux avant-postes des évolutions institutionnelles, thématiques, et des enjeux de transitions. L'AMF met également à votre disposition et à celles de vos équipes de nombreux guides thématiques, en ligne.

Des propositions sur les politiques publiques

- Les huit requêtes de l'AMF pour intégrer pleinement les communes et leur intercommunalité en Europe (2024)
- La crise de la politique du logement – Analyse de la situation et propositions de l'AMF pour en sortir (2024)
- Financer le ZAN - Les 20 propositions de l'AMF pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités (2023)

Les guides pratiques

- Guide du Statut de l'élu(e) local(e) (2026)
- Guide pratique sur l'installation du conseil communautaire (2026)
- Guide des secrétaires généraux de mairie (2025)

→ Retrouvez-les sur www.amf.asso.fr

L'AMF en **ligne**



Site AMF
www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site internet est le relais de son action au quotidien. Près de 117 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois.

L'AMF est également présente sur les réseaux sociaux afin de délivrer une information rapide et réactive.



Twitter
[@L_amf](https://twitter.com/L_amf)



Facebook
[@AMFmairesdeFrance](https://www.facebook.com/AMFmairesdeFrance)



LinkedIn
Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



YouTube [@AMFPARIS](https://www.youtube.com/AMFPARIS)



Instagram [@amf_maires_de_france](https://www.instagram.com/amf_maires_de_france)

- Guide pratique « Vivre ensemble avec les animaux – Règles et bonnes pratiques municipales

Et aussi des études et des enquêtes sur les sujets d'actualité

- Étude sur la cybermalveillance contre les maires : faire bon usage des réseaux sociaux (2026)
- Baromètre santé-Social (2025)
- Enquête Handicap : bilan, 20 ans après la loi de 2005 (2025)
- Enquête – L'engagement des communes et leur intercommunalité pour la culture en 2025 (2025)
- Enquête AMF-CEVIPOF Sciences Po – Malgré un goût d'inachevé, les maires repartent au combat
- Analyse financière du bloc communal : quelles sont les tendances pour 2024 et pour 2025 ?

Nous RASSEMBLER

TOUTE L'ANNÉE



Des rendez-vous d'échanges réguliers sur les grands sujets d'actualité

Une variété de rencontres et de webinaires thématiques sont proposés aux présidents d'intercommunalité, au cours desquels experts et intervenants techniques ou politiques répondent à vos questions.

En fonction de l'actualité, l'AMF organise aussi de grands rendez-vous à portée nationale telle que l'audition des candidats à l'élection présidentielle.

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France rassemble, chaque année à Paris, plus de 10 000 participants hexagonaux et ultramarins durant quatre jours. L'AMF a à cœur d'organiser depuis sa création ce grand temps de rassemblement et de dialogue entre pairs et avec les représentants de l'État.



Des lieux de rencontre et de réflexion indispensables à l'analyse des réalités locales



19 commissions
16 groupes de travail
et **20** maires référents

Réunissant plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité et représentatifs de tous les territoires, ces instances préparent les travaux et décisions du Conseil d'administration et du Comité directeur.

Délégation des départements d'Outre-mer

Créée pour travailler avec les Outre-mer, afin de mieux répondre à leurs spécificités et de porter des messages communs auprès du gouvernement et de ses partenaires.

Comité législatif et réglementaire

Installé afin d'associer davantage les élus locaux à l'élaboration des textes qui les concernent en amont de leur présentation, et évaluer les dispositions existantes.

* dont la commission Intercommunalités et le groupe de travail Communes nouvelles

Vous REPRÉSENTER

AU PARLEMENT

En 2024-2025, grâce à la force de son réseau et l'expertise de ses services, l'AMF a permis d'obtenir des avancées législatives et réglementaires importantes.

Quelques illustrations...

Dans la déclinaison des politiques publiques :

- **Loi « Statut de l'élu »** : adoption de la loi portant création d'un statut de l'élu local qui reprend de nombreuses propositions de l'AMF : doublement du congé électif pour les salariés candidats ; facilitation de l'accès aux fonctions électives pour les jeunes et les personnes en situation de handicap ; revalorisation des indemnités des maires et des adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants ; généralisation de la protection fonctionnelle à tous les élus, suppression du conflit d'intérêt « public-public » et réécriture du délit de prise illégale d'intérêt ; remboursement de certains frais liés à l'exercice du mandat ; extension du congé de formation ; conciliation du mandat avec une vie professionnelle ; fin de mandat ; etc..
- **Loi « Eau et assainissement »** : obtention de la suppression de l'obligation de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, sans remise en cause des compétences intercommunales existantes.
- **Loi sur la réforme du scrutin de liste dans les communes de moins de 1 000 habitants** : contribution de l'AMF aux évolutions du cadre électoral en faveur de l'égalité femmes-hommes.
- **Loi « Meublés de tourisme »** : renforcement des pouvoirs des maires pour réguler le marché des meublés de tourisme, dans un contexte de forte tension sur le logement.



En matière financière :

- Suppression de toutes les mesures relatives à la baisse du taux et à la réduction de l'assiette du FCTVA.
- Augmentation de la DGF de 150 millions d'euros.
- Assouplissement des règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire.



LA PROXIMITÉ,
C'EST NOTRE FORCE

Nous rejoindre

Président d'intercommunalité en exercice, vous pouvez adhérer à tout moment de l'année à l'AMF via votre AD ou directement, quelle que soit l'appartenance politique, la taille le statut de votre intercommunalité.

Contacts

Pour connaître les modalités d'adhésion :

Martine Quantin-Jolicoeur, chargée des adhésions • martine.jolicoeur@amf.asso.fr • 01 44 18 13 65

Pour en savoir plus sur les services dédiés à l'intercommunalité :

Marie-Cécile Georges, responsable du département Intercommunalités • interco@amf.asso.fr • 01 44 18 51 90

Pour en savoir plus sur la formation des élus :

Brice Estebaner, responsable du service Formation • formation@amf.asso.fr • 01 44 18 13 54



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
www.amf.asso.fr